



UMS PONTAULT COMBAULT

Club de randonnée pédestre

SENTIERS NATURE

Affilié à la Fédération Française de la Randonnée. sous le N° 000370

DEMANDE D'ADHESION

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom : Sexe :

Né(e) le :

Adresse :

Cp : Ville :

N° de téléphone : port :

Email (1).....

(1)(Adresse Email, indispensable pour l'envoi des licences par la Fédération, des programmes de randonnées, inscriptions aux séjours, convocation AG, informations du club etc...)

Demande à adhérer à l'Association UMS Randonnée Pédestre « Sentiers Nature » de PONTAULT-COMBAULT pour les activités « randonnée pédestre / marche nordique ».

CHOIX DE LA LICENCE :

- **IRA** : individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels

Couvre les activités de randonnées pédestres et de loisirs de plein air, avec assistance et rapatriement pour toutes formes de marche : marche nordique, Audax, marche d'endurance, marche aquatique, longe côte, raquettes à neige, ski de fond, randonnée nordique etc....

- **IMP**N : (Individuelle multisports)

Couvre, en plus des activités précédentes :

- la randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotisation P.D. (Peu Difficile), via ferrata.

- des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite), activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer, canyonisme, raft), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation, trail), cyclotourisme, VTT, randonnée équestre.

La licence délivrée par la Fédération Française de la Randonnée est valable du 1er septembre de la saison jusqu'au 31 août de l'année suivante. L'assurance liée à cette licence assure une couverture en responsabilité civile, défense et recours, accidents corporels et assistance jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche, notamment en montagne, et je fournis **un Certificat médical de d'Absence de Contre-Indications (CACI) datant de moins de 6 mois**. Je m'engage à être convenablement équipé(e) et à respecter le règlement intérieur et les règles en usage au club (les 10 commandements du randonneur).

TARIFS :

La cotisation de la 1^{ère} année se compose d'un droit d'entrée de 15 Euros

Le droit d'entrée, peut-être également perçu en cas de renouvellement tardif de cotisation après le délai écoulé et une relance effectuée.

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez être abonné pour un montant de 10 € au magazine de la Fédération « Passion Rando » 4 magazines par an).

Cochez la case de votre choix :

59 €	Droit d'entrée (15 €) + cotisation annuelle (14€) + licence IRA 30 €)
71,90 €	Droit d'entrée (15 €) + cotisation annuelle (14€) + licence IMPN (42,90 €)
69 €	Droit d'entrée (15 €) + cotisation annuelle (14€) + licence IRA (30 €) + abonnement magazine Passion Rando (10€)
81,90 €	Droit d'entrée (15 €) + cotisation annuelle (14€) + licence IMPN (42,90 €) + abonnement magazine Passion Rando (10€)

Chèque à l'ordre de : **UMS Randonnée pédestre « Sentiers nature »** à envoyer à :

Isabelle TARTONNE 7 Allée Robert Desnos 77 420 CHAMPS SUR MARNE

A Le

Lu et approuvé

Signature

A noter : L UMS Sentiers Nature se réserve la possibilité d'établir des mesures limitatives en cas d'un trop grand nombre d'inscriptions (Modification du règlement intérieur du 30 janvier 2016).